



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 25 NOVEMBRE 2025 AU SALON D'ANNECY DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

**SONT PRÉSENTS :**

Madame Christine Beaudette, présidente  
Madame Marie-Élaine Pitre, vice-présidente  
Monsieur Christian Charron, délégué  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Madame Lori Doucet, représentante  
Madame Stéphanie Nantel, représentante  
Monsieur Michel Milette, représentant  
Monsieur Patrick Archambault, représentant

**EST ABSENT :**

Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur André Lapointe, directeur général (coordonnateur sortant)  
Monsieur Luc Larocque, directeur  
Monsieur Jean-François Lalande, directeur adjoint  
Me Mélanie Diné, secrétaire corporative  
Me Elissa Iacobo, secrétaire corporative adjointe

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.*

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1.1**

2025-11-138

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marie-Élaine Pitre  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 00**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 20**.

**1.2**

2025-11-139

**NOMINATION – PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT ET COORDONNATEUR DU  
COMITÉ DE GESTION**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-11-159 du conseil de la Régie nommant le maire de la ville de Sainte-Thérèse, M. Christian Charron, à titre de président du conseil d'administration de la Régie et le maire de la ville de Rosemère, M. Eric Westram, à titre de vice-président, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de la présidence, de la vice-présidence et du coordonnateur du comité de gestion sont maintenant échus;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler les postes de président, de vice-président du conseil d'administration et du coordonnateur du comité de gestion de la Régie;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 b) l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

*Les délégués choisissent, parmi eux, un président et un vice-président conformément à l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) ainsi qu'au règlement de régie interne.*

**CONSIDÉRANT** l'article 5 e) de l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie qui énonce ce qui suit :

*Les directeurs généraux proposent au conseil d'administration, parmi eux, un coordonnateur du comité de gestion. Le coordonnateur est désigné par le conseil d'administration et ne peut provenir d'une municipalité dont le délégué est choisi président.*

**CONSIDÉRANT** la recommandation des directeurs généraux quant à la nomination du directeur général de la ville de Sainte-Thérèse, M. Christian Schryburt, à titre de coordonnateur du comité de gestion;

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE NOMMER** la mairesse de la ville de Boisbriand, Mme Christine Beaudette, présidente du conseil d'administration de la Régie;

**DE NOMMER** la mairesse de la ville de Rosemère, Mme Marie-Élaine Pitre, vice-présidente du conseil d'administration de la Régie afin d'assumer tous les pouvoirs et toutes les fonctions en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la présidente;

**DE NOMMER** M. Christian Schryburt, directeur général de la ville de Sainte-Thérèse, coordonnateur du comité de gestion;

**QUE** les présentes nominations soient effectives à compter de ce jour, et ce, pour une période d'une année, renouvelable pour une année supplémentaire, à moins d'une résolution contraire de la part du conseil.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-11-140

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois



No de résolution  
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, avec un ajout en point 3.3 :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
  - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2025;
  - 3.2 APPROBATION – Calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration – Année 2026;
  - 3.3 APPROBATION – Modification au Calendrier des assemblées ordinaire du conseil d'administration – Année 2025 – Déplacement du lieu de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2025 à Boisbriand;
4. Direction générale;
  - 4.1 OCTROI DE CONTRAT – Acquisition d'un (1) véhicule utilitaire sport électrique – Chevrolet Blazer 2025 – Centre d'acquisition gouvernementales (CAG);
  - 4.2 OCTROI DE CONTRAT – Acquisition de deux (2) motomarines à usage policier et d'une remorque;
  - 4.3 AUTORISATION – Adhésion à deux (2) regroupements du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
  - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Subvention dans le cadre du Programme de lutte contre la criminalité;
  - 4.5 ADOPTION – Direction particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Octobre 2025;
  - 6.2 DÉPART À LA RETRAITE – M. Philippe Legault, sergent-détective. Matricule 161;
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2025;
  - 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Affaires bancaires – Nouveaux signataires;
8. Régime de retraite;
  - 8.1 NOMINATION – Représentant de l'employeur au Comité de retraite (Présidence);
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;



No de résolution  
ou annotation

12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRETARIAT CORPORATIF

#### 3.1

2025-11-141

#### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 octobre 2025 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2025 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

#### 3.2

2025-11-142

#### APPROBATION – CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2026

**CONSIDÉRANT** l'article 5 d) de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie (2023-2033), qui énonce que le conseil tient ses assemblées à l'endroit qu'il détermine par résolution et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour l'année, en en déterminant le lieu, le jour et l'heure. Le calendrier adopté sera ensuite diffusé par avis public;

**CONSIDÉRANT** l'article 2 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie*, qui énonce que le conseil tient ses assemblées ordinaires le troisième (3<sup>e</sup>) mercredi de chaque mois à 11 h ou à toute autre époque qu'il peut fixer par résolution;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** pour l'année 2026, le conseil désire fixer les dates de tenue des assemblées ordinaires comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	22 janvier	9 h
jeudi	19 février	9 h
jeudi	19 mars	9 h
jeudi	16 avril	9 h
jeudi	7 mai	9 h
jeudi	11 juin	9 h
jeudi	9 juillet	9 h
jeudi	20 août	9 h
jeudi	10 septembre	9 h
jeudi	15 octobre	9 h
jeudi	12 novembre	9 h
jeudi	10 décembre	9 h

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE FIXER** les dates de tenue des assemblées ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	22 janvier	9 h
jeudi	19 février	9 h
jeudi	19 mars	9 h
jeudi	16 avril	9 h
jeudi	7 mai	9 h
jeudi	11 juin	9 h
jeudi	9 juillet	9 h
jeudi	20 août	9 h
jeudi	10 septembre	9 h
jeudi	15 octobre	9 h
jeudi	12 novembre	9 h
jeudi	10 décembre	9 h

Les assemblées se tiendront à l'hôtel de ville de Boisbriand.



No de résolution  
ou annotation  
**2025-11-143**

## **APPROBATION – MODIFICATION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2025 – DÉPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025 À BOISBRIAND**

**CONSIDÉRANT** l'article 5 d) de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie (2023-2033), qui énonce que le conseil tient ses assemblées à l'endroit qu'il détermine par résolution et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour l'année, en en déterminant le lieu, le jour et l'heure. Le calendrier adopté sera ensuite diffusé par avis public;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier des assemblées ordinaires du conseil pour l'année 2025 prévoit que l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2025 se tient à l'hôtel de ville de Sainte-Thérèse;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle nomination en date du jour à la présidence du conseil d'administration et qu'il est de coutume que les assemblées du conseil se tiennent dans la ville du membre délégué nommé à la présidence;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'accords à déplacer le lieu de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 et qu'une publication dans le journal soit faite en conséquence;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE DÉPLACER** le lieu de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 à l'hôtel de ville de Boisbriand;

**QU'UN** avis public soit diffusé à cet effet par le Secrétariat corporatif.

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **4.1**

**2025-11-144**

## **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN (1) VÉHICULE UTILITAIRE SPORT ÉLECTRIQUE – CHEVROLET BLAZER 2025 – CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTALES (CAG)**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un nouveau véhicule à usage policier (« *police pack* ») pour le département de la gendarmerie;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2024, il n'y a plus de véhicule berline à usage policier accessible sur le marché, les fabricants ayant mis fin à ce type de modèle pour se concentrer sur les véhicules utilitaires;

**CONSIDÉRANT** les avantages, pour la Régie, d'acquérir ses véhicules via le regroupement l'achat géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visant l'achat de véhicules à usage policier (sur autorisation du conseil d'administration via la résolution 2025-06-074),



No de résolution  
ou annotation

lequel permet à la Régie de profiter des bénéfices relatifs à un achat regroupé;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'acquisition d'un Chevrolet Blazer EV PPV AWD 2025 à usage policier à même le regroupement correspondant géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**D'AUTORISER** à cet effet une dépense nette approximative de 78 939.C2 \$;

**D'AUTORISER** une dépense nette approximative de 47 586,44 \$ relativement au montage de ce véhicule;

**D'IMPUTER** les sommes nécessaires à cette acquisition et au montage conformément au certificat de la trésorière;

**D'AUTORISER** le directeur – services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-24.*

#### **4.2**

2025-11-145

#### **OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE DEUX (2) MOTOMARINES À USAGE POLICIER ET D'UNE REMORQUE**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la *Loi sur la police*, la Régie est tenue d'offrir, parmi les services à la population, la sécurité nautique sur la rivière des Mille-Îles;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour remplir son rôle, la Régie doit se doter des équipements adéquats;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements recommandés en ce sens sont deux (2) motomarines Sea Doo Explorer Pro 170 2025, pouvant être accuis avec une remorque Move II Galva 2003;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 11.2 du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, l'octroi d'un contrat de gré à gré dont la valeur varie entre 50 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public et dont l'objet vise l'acquisition de deux motomarines Sea Doo Explorer Pro 170 2025 et d'une remorque Move II Galva 2003;

**D'OCTROYER** en conséquence, à Ste-Marie Sport, le contrat de gré à gré visant l'acquisition de deux motomarines Sea Doo Explorer Pro 170 2025 et d'une remorque Move II Galva 2003;

**D'AUTORISER** à cet effet une dépense nette de 55 313,84 \$;

**D'IMPUTER** les sommes nécessaires à ce contrat conformément au certificat de la trésorière, soit le règlement d'emprunt E-7, projet 10 (poste budgétaire 22-100-00-007);

**D'AUTORISER** le chef de service en charge des services techniques à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-23*

#### 4.3

2025-11-146

#### **AUTORISATION – ADHÉSION À DEUX (2) REGROUPEMENTS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la Régie adhère aux prochains regroupements d'achat de véhicules légers et d'achat de cartouches d'impression originale, gérés par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

**ATTENDU QUE** ces adhésions permettront à la Régie d'obtenir des économies substantielles en participant à ces regroupements;

**ATTENDU QUE** la Régie désire présenter un mandat « Participant » visant à l'engager envers le CAG sur ces deux regroupements pour une durée d'un (1) an chacun;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE RATIFIER** la participation de la Régie au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers à usage policier (2025-8106-50-01) et ce, pour une durée d'un (1) an;

**DE RATIFIER** la participation de la Régie au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de cartouches d'impression originale (2025-8216-50) et ce, pour une durée d'un (1) an;



No de résolution  
ou annotation

**D'AUTORISER** l'adhésion de la Régie aux appels d'offres de la CAG à cet effet;

**D'AUTORISER** le directeur – services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

#### 4.4

2025-11-147

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

**ATTENDU QUE**, suite au lancement du nouveau Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC), le ministère de la Sécurité publique a annoncé la mise en place d'une offre de soutien financier dédiée à la lutte contre la criminalité.

**ATTENDU QUE** ce programme vise à renforcer la sécurité des personnes et des milieux en proposant un financement optimisé aux partenaires issus des milieux communautaires, autochtone, municipaux et policiers.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la Régie à présenter une demande de financement d'un projet à même le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC);

**D'AUTORISER** le Directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente à venir avec le ministère de la Sécurité publique concernant le financement du projet de la Régie financé par le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC).

#### 4.5

2025-11-148

### **ADOPTION – DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

Le 24 mai 2022, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi no. 96, lequel a été sanctionné le 1<sup>er</sup> juin 2022. La «*Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*» est ainsi venu modifier la *Charte de la langue française* et consacrer le français comme la seule langue officielle et commune au Québec.

La Politique linguistique de l'État vise à renforcer la place du français ainsi que le devoir d'exemplarité de l'administration publique à l'égard de l'utilisation du français.

Conformément aux exigences de la Politique linguistique de l'État, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville désire adopter sa directive particulière précisant la nature des situations d'exception lors desquelles son Administration entend utiliser une autre langue que la langue officielle, le français.



No de résolution  
ou annotation

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pltre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'ADOPTER** la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français.

## **5. TECHNOLOGIES**

Aucun sujet.

## **6. RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1**

2025-11-149

### **DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – OCTOBRE 2025**

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'octobre 2025 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-22.

### **6.2**

2025-11-150

### **DÉPART À LA RETRAITE – M. PHILIPPE LEGAULT, SERGENT-DÉTECTIVE, MATRICULE 161**

**VU** la réception d'une lettre de M. Philippe Legault, sergent-détective, avisant la Régie de son départ à la retraite;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Philippe Legault, sergent-détective, datée du 21 octobre 2025 (retraite effective le 1<sup>er</sup> mars 2026);

**DE CONFIRMER** la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

## **7. FINANCES**



No de résolution  
ou annotation

7.1

2025-11-151

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.*

7.2

2025-11-152

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – OCTOBRE 2025**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'octobre 2025 totalisant un montant de 302 792.05 \$.*

7.3

2025-11-153

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AFFAIRES BANCAIRES – DÉSIGNATION DES NOUVEAUX SIGNATAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des nouvelles nominations au conseil de la Régie, il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouvelles personnes à titre de signataires autorisées pour les comptes et prêts bancaires de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** Mme Christine Beaudette, présidente, et en son absence ou incapacité d'agir, Mme Marie-Élaine Pitre, vice-présidente, comme signataires autorisés de la Régie pour les comptes et prêts bancaires de la Régie;

**D'AUTORISER** Mme Christine Beaudette, présidente, et en son absence ou incapacité d'agir, Mme Marie-Élaine Pitre, vice-présidente, à signer à l'aide d'une machine à signer les chèques ou via des signatures reproduites mécaniquement ou électroniquement, les chèques tirés sur les comptes bancaires concernés;

**QU'**un spécimen de la signature de Mme Christine Beaudette et de Mme Marie-Élaine Pitre soit transmis aux institutions financières concernées.

**8. RÉGIME DE RETRAITE**

8.1



No de résolution  
ou annotation

2025-11-154

## **NOMINATION – REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE (PRÉSIDENTE)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un représentant de l'employeur qui agira comme président au comité de retraite, et ce, conformément au règlement sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la Régie;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE NOMMER** M. Jean Comtois pour siéger au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'employeur et ce, pour une durée d'un (1) an, renouvelable pour une année supplémentaire, à moins d'une résolution contraire de la part du conseil.

*Conformément au règlement intérieur du comité de retraite, cette personne devient d'emblée président du comité de retraite*

### **9. COMITÉ DE GESTION**

Aucun sujet.

### **10. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

### **11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

### **14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2025-11-155

L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**



No de résolution  
ou annotation

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Marie-Élaine Pitre  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 34**.

**Madame Christine Beaudette**  
**Présidente**

**Me Mélanie Dinet**  
**Secrétaire corporative**

RÉGIE DE POLICE  
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
À L'ORIGINAL  
PAR   
CE 22/01 2026